



Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE Assemblée régulière du 5 février 2024

AVIS PUBLIC est donné que le Conseil municipal de Sainte-Victoire-de-Sorel étudiera, lors de l'assemblée régulière du 5 février 2024 à compter de 20 heures à la salle du Conseil municipal, située au 510 rang Sud, la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

Propriété sise au 1460 à 1466, chemin des Patriotes et formée par le lot 6 407 631 du Cadastre du Québec. Ladite demande de dérogation mineure a pour effet d'autoriser :

- La réduction de la superficie minimale du terrain à 1489,3 mètres carrés (16 030,7 pieds carrés). Le règlement de lotissement # 296-07 prévoit une superficie minimale de 1500 mètres carrés (16 146 pieds carrés) pour tout lot partiellement desservi (service d'aqueduc municipal seulement) situé à plus de 100 mètres (328 pieds) d'un cours d'eau.

Prenez avis que toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande à l'endroit, heure et date indiqués ci-haut.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.)

Donné à Sainte-Victoire-de-Sorel, ce 20 décembre 2023.

Stéphanie Dumont
Directrice générale
Greffière-trésorière